

Le Mot du Maire



Chers habitants de Gahard,

J'espère que chacun d'entre vous a pu prendre un peu de vacances. Il suffit parfois de ne pas aller très loin pour se dépayser. La Bretagne reste une région exceptionnelle pour s'évader.

La rentrée va vite arriver. Pour l'année 2026 une date importante concerne l'organisation de notre commune. En effet les élections communales 2026 sont prévues en mars. Nous devrons élire 19 conseillers municipaux contre 15 actuellement car la commune dépasse les 1500 habitants. A leur tour les conseillers éliront leur maire.

Après 4 mandats soit 25 années à votre service, j'ai décidé de ne pas me représenter. Ce mandat m'a comblé mais il faut l'admettre est très chronophage et m'a laissé peu de temps pour d'autres projets plus personnels. Je passe donc le relais et en faisant cette annonce maintenant, je souhaite que les candidats qui veulent se présenter aient assez de temps pour préparer cette élection.

Je tiens à vous remercier pour tous les moments que nous avons partagé. J'ai essayé d'être au plus proche de vous et de répondre à vos demandes en espérant améliorer votre quotidien. Je tenais à dire que sans mon équipe municipale, je n'aurai pas pu mener à bien la gestion de notre commune et je leur dois beaucoup. Ce mandat qui a démarré avec le COVID et a traversé les différentes crises nationales et internationales n'a pas été simple. La situation financière tendue de la commune a tout de même permis de réaliser de beaux projets ; aménagement des entrées de bourg et de l'arrêt de bus sécurisé et accessible à tous au parking de la salle Emeraude, aménagement d'un nouveau lotissement au sein de la ZAC Saint Fiacre, installation de nouvelles structures de jeux dans le bourg, restauration du site des douves, et tout ceci en maîtrisant les finances communales. Des projets sont en cours : la construction de 13 logements sociaux dans le bourg dont le permis de construire vient d'être déposé, la finalisation des structures sportives : piste en stabilisé autour du terrain de football, plateau de fitness et de street Workout et un terrain de boules. Des regrets oui on en a toujours : nouvelle tranche de la ZAC qui n'a pour l'instant pas amené de nouveaux habitants et le projet de la médiathèque qui ne s'est pas finalisé.

Bien entendu la commune ne fonctionnerait sans les agents communaux et les différents contractuels. Je pouvais compter sur leur professionnalisme et dévouement. Je les remercie chaleureusement.

Ce mandat n'est pas terminé et outre les projets cités précédemment nous allons suivre pour cette fin d'année: le développement de la fibre avec l'installation des premiers poteaux, le relamping de 16 luminaires de l'éclairage public du bourg équipés de lampe BF avec des ampoules LED, l'agrandissement de la mairie pour permettre l'installation des 19 futurs conseillers, l'ouverture du chemin conduisant aux douves par l'impasse du presbytère et le nouveau site internet. Nous continuons nos rencontres citoyennes dans l'objectif de vous permettre d'exprimer vos préoccupations et de vous répondre. La prochaine est prévue le 27 septembre dans le secteur du Val Joie.

Bel été à tous.

Isabelle LAVASTRE, maire de GAHARD

Le repas du CCAS des + de 67 ans

Samedi 11 octobre à 12h à la salle Emeraude.



Repas offert aux gahardais de plus de 67 ans .

Les conjoints ou accompagnants n'ayant pas l'âge requis peuvent s'inscrire moyennant une participation.

N'hésitez pas à signaler, à votre inscription, si vous voulez que l'on vienne vous chercher à votre domicile.

Inscription obligatoire : du 15 septembre au 1er octobre

Au secrétariat de mairie 02 99 39 50 16

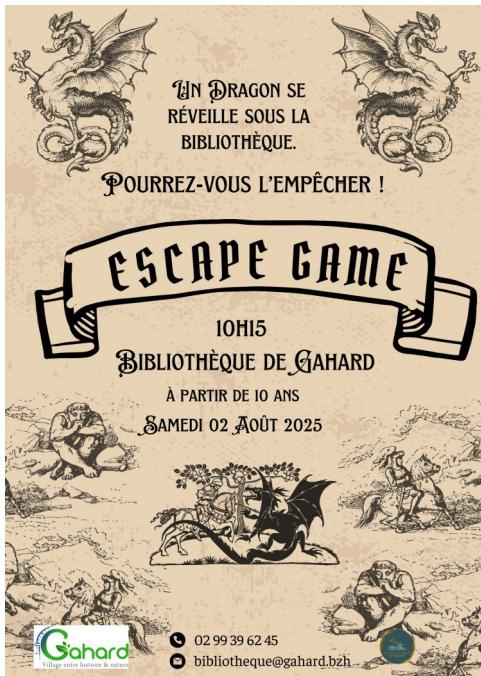


PanneauPocket

Grâce à l'application mobile PanneauPocket, restez informé, prévenu, alerté de ce qui se passe à GAHARD

ACTUS COMMUNALES

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE



Fermeture estivale
Du mercredi 4 août
au
samedi 23 août
Réouverture
le mercredi 27 août.

Festival de Théâtre « Val d'Ille-Aubigné »

Le Festival de théâtre « Val d'Ille-Aubigné en scène » revient pour sa 23^{ème} édition du **vendredi 26 septembre au dimanche 5 octobre 2025**.

Une vingtaine de spectacles seront présentés sur sept communes de notre communauté dont Vignoc, Saint-Aubin-d'Aubigné, La Mézière, Saint-Médard-Sur-Ille, Montreuil-Le-Gast et Melesse.

Cette année le Festival s'ouvrira à **Gahard** avec une comédie tout public !

Vendredi 26 septembre à 20h30 Salle L'Emeraude

Ô Sole Mio !!!

Une comédie sociale adaptée du film *Marius et Jeannette*

Par la Compagnie **Tintamarre**, de Rennes
Adaptation et mise en scène de Gilles Robin
Cette comédie sociale ensoleillée nous transporte dans un quartier populaire marseillais. Entre courette et cimenterie en démolition, une femme et un homme renaissent à l'amour et à la vie sous l'œil bienveillant et réconfortant de leur petit monde...



Entrée libre (participation au chapeau) mais réservation conseillée à partir du 12 septembre sur le site valdilleaubigneenscene.fr ou par mail reservation.vies@live.fr

Initiative citoyenne : restauration du lavoir de Gahard

Une réunion d'information est prévue le samedi 27 septembre à 17h au lavoir de Gahard. L'occasion de discuter de la restauration du monument, de son entretien et de ses usages.

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Si vous n'êtes pas disponible mais intéressé, n'hésitez pas à écrire à l'adresse suivante : lavoirdegahard@gmail.com



Les Rendez-vous citoyens 2025

Les élus viennent à votre rencontre afin de discuter des sujets qui vous préoccupent concernant votre lieu d'habitation. Soyez les bienvenus :

- 27 septembre / Le Val Joie, La Miennais, La Pichardais, La Perdrilais

BREIZHGO

les numéros de vos lignes de car évoluent

A partir du 5 juillet prochain, la numérotation des lignes de cars BreizhGo change en Ille-et-Vilaine. facilement.

Un principe commun aux quatre départements a été déterminé. Cette nouvelle numérotation des lignes de cars est en centaine, et son chiffre de centaine permet d'identifier son département de rattachement : ce sera le 2e chiffre du département. Ainsi, les lignes des Côtes d'Armor (22) commenceront par 2, celles l'Ille-et-Vilaine (35) par 5, celles du Morbihan (56) par 6 et celles du Finistère (29) par 9.

**A Gahard,
la ligne 4 devient 504.**



Les Restos du Cœur
Z.A Les Landelles
35520 - MELESSE

Tél: 02 99 69 35 20

ad35.melesse@restosducoeur.org

**OUVERTURE
DU CENTRE DE MELESSE**

JUILLET ET AOUT 2025
De 13h30 à 16 heures

**3 JUILLET ; 17 JUILLET ; 31 JUILLET
14 AOUT ; 28 AOUT**

**REOUVERTURE TOUS LES JEUDIS
A COMPTER DU 4 SEPTEMBRE 2025**
de 13H30 à 16H

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 juillet 2025 (extraits) en cours de validation

Présents : Madame LAVASTRE, Maire, Mme LEVET, Mr CŒUR-QUETIN, Mr DUGUEPEROUX Adjoints, MM. GRELIER, GAUTIER, NEVOUX, THUILLIER, FERRIERES, MMES CHALMEL, DEROYER, LAVRILLOUX, Conseillers municipaux.

Absents : Mme ROYER, Mme LANOUILLER

Absents excusés : Mme DROILLARD

Pouvoir : Mr FERRIERES pour Mme DROILLARD,

Secrétaire de séance : Mme Maëlle LEVET

25-050/ VAL D'ILLE-AUBIGNE/Transfert de la compétence assainissement collectif au 1^{er} janvier 2026/Validation du Périmètre

Considérant la loi n° 2025-327 du 11 avril 2025 visant à assouplir la gestion des compétences « eau » et « assainissement »es compétences eau et assainissement des communautés de communes n, le sont plus obligatoires au 1er janvier 2026 du fait de la suppression des dispositions légales antérieures, mais redeviennent bien « facultatives » au sens où elles réintègrent le II de l'article L. 5214-16 du CGCT :

A la suite de la publication de la loi, une FAQ a été publiée par la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL). La Communauté de Communes du Val d'Ille Aubigné (CCVIA) étant déjà compétente en matière d'eau et d'assainissement non-collectif à ce jour, la procédure à suivre a nécessité un éclairage juridique.

En application des dispositions de la loi, comme la Communauté de Communes exerçait avant sa promulgation le volet eau et le volet assainissement non collectif, la compétence eau et cette partie de la compétence assainissement relèvent dorénavant de la catégorie des compétences obligatoires de la Communauté de Communes.

En outre, il n'est pas possible de revenir sur leur exercice par la Communauté de Communes et de les restituer aux communes membres, selon les dispositions interdisant un retour en arrière.

En revanche, la partie assainissement collectif, puisqu'elle n'a pas été transférée à la Communauté de Communes à la date de la promulgation de la loi du 11 avril, constitue une compétence facultative, dont le transfert peut être engagé en application des articles L. 5211-17 (transfert facultatif) ou L. 5211-17-2 (transfert facultatif partiel) du CGCT.

Il est donc possible de :

- soit transférer la compétence facultative assainissement collectif à la Communauté de Communes sur l'intégralité de son périmètre, puis de permettre à des communes membres ou des syndicats de communes de continuer à exercer cette compétence par convention de délégation,
- soit transférer la compétence facultative assainissement collectif à la Communauté de Communes sur une partie de son périmètre, les communes non-concernées en dehors du périmètre défini restant compétentes.

La question de la définition de l'intérêt communautaire pour cette compétence supplémentaire assainissement collectif reste à préciser.

Une consultation des communes a été réalisée sur le mois de mai et début juin pour que chacune se positionne sur sa volonté de s'inscrire ou non dans un service communautaire de l'assainissement collectif au 1er janvier 2026. 18 communes ont délibéré. La commune de Saint-Germain sur Ille n'a pu délibérer et son maire a transmis son avis au Président.

5 communes ont exprimé leur volonté de conserver la compétence assainissement collectif au niveau communal :

- Aubigné, La Mézière, Saint-Aubin d'Aubigné, Vieux-Vy sur Couesnon, Vignoc

Il vous est proposé de valider le transfert facultatif de la compétence assainissement collectif au 1er janvier 2026 à la Communauté de Communes CCVIA sur un périmètre partiel de 14 communes, n'intégrant pas les communes précitées.

Les 19 communes sont amenées à se prononcer sur ce transfert selon les règles de majorité qualifiée, dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération communautaire.

Après en avoir délibéré Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VALIDE le transfert de la compétence facultative « assainissement collectif », sur un périmètre partiel de la Communauté de Communes CCVIA, à compter du 1er janvier 2026,

VALIDE ce périmètre partiel aux 14 communes suivantes :

Andouillé-Neuville, Feins, Gahard, Guipel, Langouët, Melesse, Montreuil-le-Gast, Montreuil-sur-Ille, Mouazé, Saint-Germain sur Ille, Saint Gondran, Saint-Médard sur Ille, Saint-Symphorien, Sens-de-Bretagne.

PRÉCISE qu'à l'issue de ce délai un arrêté préfectoral portant modification des statuts de la Communauté de Communes entérinera ce transfert à compter du 1er janvier 2026, si les règles de majorité qualifiée sont atteintes.

2025-051/COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ILLE-AUBIGNE/Rapport d'activités 2024

Madame le Maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné a transmis son rapport d'activités pour l'année 2024, validé en Conseil communautaire le 10 juin 2025.

Ce document de référence donne une vision complète de toutes les actions menées par l'EPCI, aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les grands investissements communautaires.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités 2024.

PRECISE que ce rapport est tenu à la disposition du public et peut être consulté en Mairie.

2025-052/REVISION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DE LA VILAINE (SAGE VILAINE) /Avis

Vu le Code de l'environnement, notamment l'article R.212-39 relatif à la procédure d'élaboration des SAGE ;

Vu la transmission en date du 28 mars 2025 par la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Vilaine du projet de SAGE arrêté, en vue de la consultation des personnes publiques concernées ;

Vu les documents constitutifs du projet de SAGE Vilaine, à savoir :

- Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) ;
- Le règlement ;
- L'évaluation environnementale ;

Considérant l'importance des enjeux liés à la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et des risques sur le territoire concerné par le SAGE Vilaine ;

Considérant que le projet de SAGE fixe les orientations et règles de gestion durable de l'eau sur le bassin versant de la Vilaine, en cohérence avec le SDAGE Loire-Bretagne ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

EMET un avis favorable sur le projet de SAGE Vilaine tel que présenté.

SOUHAITE porter à l'attention de la CLE les observations suivantes :

- Travailler sur un meilleur usage des eaux non potables et des eaux usées recyclés pour préserver et faire usage de l'eau potable aux besoins essentiels.
- Sensibiliser et Accompagner les agriculteurs, les collectivités et les usagers à la hauteur des ambitions tant sur le plan financier que technique.

AUTORISE Madame le Maire à transmettre le présent avis à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vilaine dans les délais impartis.

2025-053/PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE/Convention avec l'association EGEE 35

Madame le Maire rappelle à l'assemblée, que la loi n°2004-811 du 13 aout 2004 de modernisation de la sécurité civile, reprise dans le code de

SMICTOM VALCOBREIZH

- Contrôle d'accès en déchetterie : du nouveau !

Dans le cadre de la mise en place du contrôle d'accès en déchèterie, les installations des barrières commenceront à la fin du mois de juillet dans les déchèteries de Saint-Aubin-d'Aubigné, Liffré, Combourg et Tinténiac. Contrairement à ce qui était annoncé dans le dernier Je Valorizh, les différentes interventions ne nécessiteront pas de fermeture au public des déchèteries. Ces dernières seront donc ouvertes selon le planning habituel tout au long du mois de juillet. Les barrières seront activées à l'automne après que les usagers aient reçu leur carte d'accès par voie postale. Vous aurez plus d'informations dans les semaines à venir.

- Suspension collecte textiles usagés par le Relais

Le Relais a informé, vendredi 11 juillet, ses partenaires de l'arrêt de la collecte des textiles, linge et chaussures (TLC) à compter du mardi 15 juillet, sur l'ensemble des territoires où il intervient.

Cette situation s'inscrit dans une conjoncture internationale et nationale difficile depuis plusieurs mois pour le secteur de la reprise des textiles. La filière textile traverse actuellement une période critique.

Cette décision intervient à la suite d'un différend entre Le Relais, opérateur de collecte des textiles, linge et chaussures du SMICTOM Valcobreizh, et Refashion, l'éco-organisme en charge de la filière. Le Relais, acteur majeur de cette filière, dénonce « le blocage des financements par l'éco-organisme Refashion. »

La collecte des textiles usagés par Le Relais est donc suspendue sur le territoire du SMICTOM Valcobreizh jusqu'à nouvel ordre (en déchèteries ou dans les bornes présentes sur l'espace public).

Face aux risques de débordement des bornes, le SMICTOM Valcobreizh demande aux usagers de conserver leurs vêtements usagés afin qu'ils puissent être valorisés ultérieurement, évolution.

Service-Public : L'exposition aux écrans désormais interdite dans les lieux d'accueil des jeunes enfants

Un arrêté publié dans le *Journal officiel* du 2 juillet 2025 a modifié la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant. Il est désormais interdit d'exposer les enfants de moins de 3 ans aux écrans, notamment dans les crèches, les haltes-garderies ou les lieux d'accueil proposés par les assistants maternels.

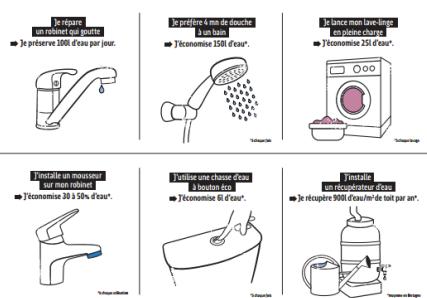
Depuis le 3 juillet 2025, il est indiqué au sein de la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant qu'il est « interdit d'exposer un enfant de moins de 3 ans devant un écran (smartphone, tablette, ordinateur, télévision) compte tenu des risques pour son développement ».

Cette charte nationale s'adresse à tous les professionnels de l'accueil du jeune enfant, qu'ils exercent en mode d'accueil individuel ou collectif (assistants maternels, employés de crèches, de micro-crèches ou d'haltes-garderies, etc.).

En BRETAGNE aussi L'EAU devient rare : ECONOMISONS L'EAU

Au quotidien, comme en vacances, à tout moment, nous pouvons réduire notre consommation et préserver l'eau potable, sans nuire à notre confort.

À la maison, au jardin, dans toutes nos activités, nous avons le pouvoir d'agir et de préserver l'eau en quantité comme en qualité. Préserver l'eau, c'est réduire sa consommation, sans oublier de limiter l'usage des produits nocifs pour l'environnement.



Adoptons les écogestes avec bretagne.bzh/eau

En Bretagne aussi l'eau devient rare



NOS RESSOURCES SONT LIMITÉES

Économisons l'eau

Adoptons les écogestes avec bretagne.bzh/eau

CODEVIA : Et si vous partagiez ce que vous aimez le plus dans votre commune ?

Participez au *Dictionnaire amoureux du patrimoine du Val d'Ille-Aubigné*

Le Conseil de Développement (CODEVIA) lance un projet participatif inédit : créer un **inventaire affectif** du patrimoine de notre territoire, avec vous, les habitants.

Chaque commune du Val d'Ille-Aubigné possède son âme : un lieu cher, une histoire locale, un souvenir, un savoir-faire, une fête, une légende... L'objectif ? Réunir toutes ces perles pour révéler ce qui rend notre territoire unique.

Ce que nous cherchons ?

Les petites choses comme les grandes : un arbre remarquable, un terrain de jeu oublié, une recette de famille, une chanson d'école, un lieu emblématique...

Cet inventaire ne sera pas celui des experts, mais celui du cœur. Il rassemblera les **trésors du quotidien** — bâtis, naturels ou immatériels — qui font vibrer les habitants.

Et si vous écriviez avec nous ?

Nous vous proposons de rédiger ou de vous accompagner à la rédaction d'un petit article sur un élément du patrimoine qui représente l'identité de votre commune.

Que vous soyez habitant, élève, bénévole, résident d'Ehpad, enseignant ou membre d'une association : **votre parole compte**.

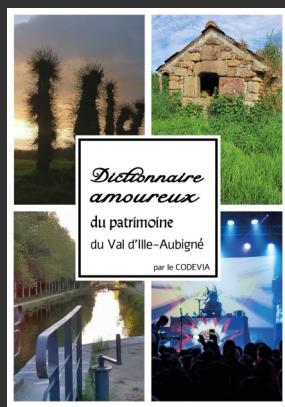
C'est aussi l'occasion de **créer du lien**, de partager des souvenirs, et de construire ensemble une mémoire collective.

Envie de participer ?

Les personnes intéressées pour écrire un article, initier un projet collectif (école, association, Ehpad, tiers-lieu...) sont invitées à nous contacter.

Contact : codevia@valdille-aubigne.fr

Participez à cette aventure humaine. Faisons vivre l'âme de notre territoire Val d'Ille-Aubigné !





Date limite de transmission de vos infos et annonces pour le bulletin de octobre—novembre 2025 : 27 septembre



**Festival
Gahard Gantuesque**
Samedi 27 septembre
Au lieu dit « Les Marettes »

Evènement culturel et festif à visée pédagogique autour des sujets d'alimentation, d'agriculture, de ruralité et d'écologie

Responsable de publication du bulletin municipal *Le Gahard dit...* :
Isabelle LAVASTRE : tirage 630 ex.
réalisé chez Kennedy photocopie.,